

**DECISION**

**du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux  
portant nomination d'un président suppléant à la Commission consultative  
prévue à l'article 8 du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution  
et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection  
juridictionnelle des personnes au service de l'Union économique Benelux,  
du 29 avril 1969**

**M (84) 3**

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 8, § 1 et 2 du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union économique, du 29 avril 1969,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 25 janvier 1984 de la démission de Monsieur W.H. SCHIPPER de ses fonctions de Président suppléant à la Commission consultative "Protection juridictionnelle".

A pris la Décision suivante :

*Article 1<sup>er</sup>*

Monsieur H. BEKKER, membre du "Centrale Raad van Beroep" des Pays-Bas, membre de la Commission consultative est nommé Président suppléant de ladite Commission.

*Article 2*

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

FAIT à Bruxelles, le 14 mars 1984.

Le Président du Comité de Ministres,

H. van den BROEK